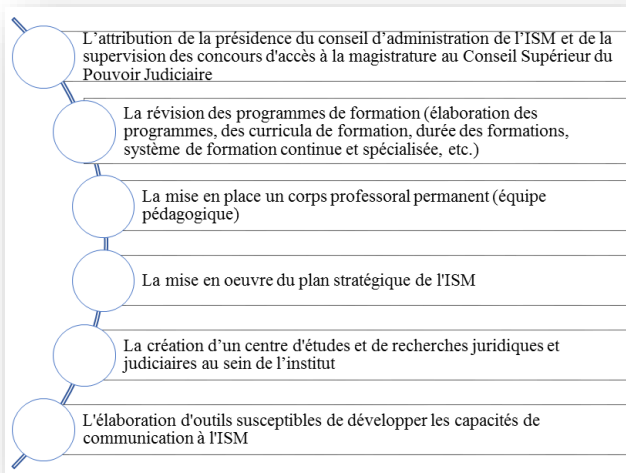




Adoptée en juillet 2013, la Charte de la Réforme du Système Judiciaire représente un pilier essentiel de la réforme des institutions et vise à renforcer l'Etat de droit, l'indépendance de la Justice, et à concourir au développement de la démocratie. La Charte se décline en six grands objectifs stratégiques, consistant à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, moraliser le système de la justice, renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés, améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil judiciaire, étendre les capacités institutionnelles du système judiciaire et moderniser l'administration judiciaire.



Le jumelage a pour objet « l'appui pour la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités de Institut Supérieur de la Magistrature ».

Il est mené par un consortium France,-Belgique, Espagne qui souhaite soutenir le Maroc dans les démarches de réforme en proposant les meilleures pratiques européennes émanant non seulement de leurs trois pays respectifs, mais aussi d'autres pays de l'Union Européenne



### Les grands objectifs sont les suivants et rejoignent ceux de la Chartes de 2013:

- Indépendance de la justice
- Amélioration de l'accès au droit et à la justice
- Renforcement de la protection judiciaire des droits et des libertés
- Augmentation de l'efficacité et de l'efficience de la justice

Pour y parvenir, le jumelage comporte 5 composantes, deux relatives à la gouvernance de l'institut, deux autres relatives à la pédagogie et une dernière composante relative à la communication:

- **Composante n°1 :** Soutien au processus de convergence vers les meilleures pratiques européennes en matière de formation dans le domaine de la magistrature
- **Composante n°2 :** La restructuration de l'administration de l'ISM et la modernisation de la gestion de la formation
- **Composante n°3 :** La mise à niveau des curricula
- **Composante n°4 :** La formation de formateurs
- **Composante n°5 :** Communication et visibilité

Les experts du consortium interviendront pour des missions court terme (441 jours de mission au total) à l'occasion ou à l'issue desquelles ils formuleront des propositions, préconiseront des bonnes pratiques ou dispenseront des formations.

Cinq visites d'étude et stages seront également organisées en France, Espagne et en Belgique au profit des personnels de l'Institut Supérieur de la Magistrature qui pourront ainsi s'approprier les bonnes pratiques préconisées et affiner leur perception à l'effet de participer activement aux missions d'expertise et de formation.

Ce jumelage s'étendra sur une durée de deux ans (Novembre 2017 à Novembre 2019), mais le dispositif mis en place qui prévoit notamment transmission de savoir-faire à l'occasion des formations et la fourniture de guides méthodologiques, est conçu pour assurer la durabilité des apports.

#### Pour le Royaume du Maroc, pays bénéficiaire :

##### **M. Abdelmjid RHOMIJA** Chef de projet PB

Directeur Général de l'Institut Supérieur de la Magistrature  
Institut Supérieur de la Magistrature

#### Pour la France, partenaire principal :

##### **M. Benoît CHAMOUARD** Chef de Projet EM

Sous-directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature

Ministère de la Justice français

#### Pour le Royaume de la Belgique, partenaire junior :

##### **M. Axel KITTEL**

Directeur adjoint de l'Institut de Formation Judiciaire

Service Public Fédéral Justice de Belgique

#### Pour le Royaume de l'Espagne, partenaire junior :

##### **Mme Miriam de ROSA PALACIO**

Responsable du Département des Relations Externes et institutionnelles de l'Ecole Judiciaire  
Conseil Général du Pouvoir Judiciaire - Espagne